

Délibération n°
2023.027

Séance du 30/03/2023
N° ordre : 11



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 17
- Excusés : 10
- Votants : 21
dont 4 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	21	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DU DEPARTEMENT**

Validation du contrat
territorial 2023/2025

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 03/04/2023

Date de télétransmission
en préfecture : 03/04/2023

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trente mars deux mil vingt-trois à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2023

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Marie-Paule TOURNADOUR, André CHASTAN, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Denis LOUBRIAT, Sylvie POLOMACK, Elisabeth DEJEAN, Olivier BOUDY, Geoffrey GIBERT, Jérôme MIRAT, Stéphane RAYNAUD.

EXCUSES : Alain ISELIN (pouvoir donné à Marie-Paule TOURNADOUR), Thierry DUPONT, Evelyne ROULEAU, Nathalie BIGEAT-MARCOU (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE), Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Martine JUGIE), Elisabeth GODIN-SAULIERE (pouvoir donné à Denis LOUBRIAT), Brigitte NIRONI, Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le contrat de solidarité communale 2023/2025 pour la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche proposé par le Département retenant les opérations suivantes :

Intitulé projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental		
		2023	2024	2025
Agrandissement / Création d'un nouveau parking au stade	100 000 €	25 000 €		
ECOLE : création de préaux	360 000 €			15 000 €
PAB BOURG : Secteur école	903 000 €			180 600 €
Dotation annuelle voirie		20 000 €	20 000 €	20 000 €

Considérant que le Département souhaite apporter aux collectivités une visibilité afin de planifier leurs projets et leurs financements sur les 3 ans à venir afin de renforcer son partenariat pour accompagner les projets prioritaires de chaque collectivité ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le Contrat de Solidarité Communale 2023/2025 avec le Département.**
- **AUTORISE le Maire à signer ce contrat.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 30 mars 2023,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE